

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DE L'ADULLACT

EN VISIOCONFÉRENCE

en vertu de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19

JEUDI 25 JUIN 2020

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire: 14h

1. Prolongation du mandat des membres du Conseil d'Administration jusqu'en juin 2021 (pour cause d'élections retardées)

- L'état d'urgence sanitaire ayant décalé les élections municipales, nombre de mairies, et donc d'EPCI n'ont pas pu mener leurs élections à terme.
- Il est nécessaire de prolonger le mandat de l'actuel Conseil d'Administration afin que les élections aient lieu dans de meilleures conditions, lors du prochain congrès Adullact qui se tiendra au plus tard en juin 2021.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire: 14h30

1. Rapport moral
2. Rapport d'activité
3. Rapport financier
4. Présentation des comptes analytiques 2019
5. Présentation des rapports du Commissaire aux Comptes
6. Approbation des comptes par l'Assemblée Générale
7. Résolution sur l'affectation du résultat
8. Présentation du budget prévisionnel 2020
9. Questions / informations diverses

Conformément à l'article 8 de nos statuts, vous avez la possibilité d'ajouter aux questions diverses les points complémentaires que vous souhaiteriez voir abordés. Dans cette hypothèse, nous vous invitons à nous les communiquer dans les meilleurs délais.